



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :

En exercice :

53

Présents :

49

Votants :

53

Secrétaire de séance :

Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :

Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED

BANNALEC :

Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE

BAYE :

Pascal BOZEC, Sidonie JARNO

CLOHARS-CARNOËT :

Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT

GUILLIGOMARC'H :

Bruno MOREL

LE TRÉVOUX :

Elina VANDENBROUCKE

LOCUNOLÉ :

Jean-Michel DANIEL

MELLAC :

Christophe LESCOAT

MOËLAN-SUR-MER :

Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN

QUERRIEN :

Stéphane CADO, Patricia ECK

QUIMPERLÉ :

Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN

RÉDÉNÉ :

Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER

RIEC-SUR-BÉLON :

Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE

SAINT-THURIEN :

Anne-Marie SEVENNEC

SCAËR :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY

TRÉMÉVÉN :

Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :

Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)

Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)

Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)

Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)

Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

C2026-166

VIE COURANTE**10- RICHESSES HUMAINES**

Pôle Solidarités : Direction ISS : renouvellement de l'emploi d'encadrant technique en insertion dans les cadres d'emploi de moniteur éducateur ou de rédacteur territorial ou de technicien territorial, emploi de catégorie B, en contrat de projet pour une durée de 9 mois et 4 jours, soit du 1^{er} janvier 2027 au 4 octobre 2027.

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans. Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Par délibération en date du 27 mai 2021, Quimperlé Communauté a décidé de créer un emploi d'encadrant technique d'atelier d'insertion au sein du service ISS dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de 6 ans maximum, ayant pour mission d'organiser une activité de production et accompagner dans sa réalisation des personnes en difficultés sociales afin de favoriser leur adaptation/réadaptation ou insertion professionnelle dans le cadre des actions de remobilisation et de l'atelier d'insertion (dispositifs Startijenn zo).

Ce recrutement a été pourvu à compter du 5 octobre 2021, avec une date de fin de contrat au 31 décembre 2026. Les missions aujourd'hui exercées par l'encadrant technique d'atelier d'insertion s'inscrivent dans la nécessité de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en difficultés sociales.

Aussi il convient de prolonger l'emploi d'encadrant technique d'atelier d'insertion en contrat de projet pour une période supplémentaire de 9 mois et 4 jours, soit du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 4 octobre 2027 inclus.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de moniteur éducateur ou de rédacteur territorial ou de technicien territorial et selon les modalités définies au sein de la Communauté.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 17 septembre 2026.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la prolongation du contrat de projet pour le poste d'encadrant technique d'atelier d'insertion Startijenn zo pour une durée de 9 mois et 4 jours à compter du 1^{er} janvier 2027, jusqu'au 4 octobre 2027 inclus, au sein de la Direction ISS de Quimperlé Communauté,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la prolongation du contrat de projet pour le poste d'encadrant technique d'atelier d'insertion Startijenn zo pour une durée de 9 mois et 4 jours à compter du 1er janvier 2027, jusqu'au 4 octobre 2027 inclus, au sein de la Direction ISS de Quimperlé Communauté,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Christophe LE ROUX